

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2017 à 20h00

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre avril à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY, Maire.

Étaient présents : Annick Guérault, Soizic Beaulieu, Christophe Caurier, Magali Grudé, Mireille Lanoë, Chantal Phélipot (arrivée à 21h15), Franck Bignon, Eric Guerrier, Pascal Maugeais, Christophe Bichon et David Pommier

Était absente : Nadège Rondeau

Était absente excusée : Rachelle Torchy

Pouvoir : de Mme Rachelle Torchy à Mireille Lanoë

Madame Soizic Beaulieu a été élue secrétaire de séance.

1/ Projet de tourne à gauche sur la route départementale n°9

Monsieur le Maire présente les deux plans établis par le Conseil Départemental de la Mayenne pour sécuriser le fait de tourner à gauche sur la route départementale n°9 en direction de Châlons-du-Maine, l'un concernant l'aménagement d'une voie d'évitement par la droite et l'autre concernant l'aménagement d'un tourne à gauche avec la création de deux terre-pleins au milieu de la route.

La clef de financement adoptée par le Conseil Départemental de la Mayenne lors de sa séance du 6 mars 2017 est la suivante :

Projet d'intérêt local :
Maîtrise d'ouvrage et d'œuvre Département,
Financement 50% Commune 50% Département

L'estimation des services du Département de la Mayenne de 170 000 euros TTC est calculée sur la base d'un Avant Projet Sommaire (APS) conformément au prix de leur marché à bon de commande.

La dépense ne sera pas supérieure à l'estimation annoncée.

Estimation de l'aménagement : 141 666 euros HT soit 170 000 euros TTC
Part communale (50%) : 70 833 euros TVA déduite
Contrat de territoire pour la commune de CHALONS : 15 000 euros

Montant restant à financer pour la commune $70\,833 - 15\,000 = 55\,833$ euros.

Considérant la fréquentation routière importante sur la Route Départementale n°9
Considérant la dangerosité pour les usagers de cette route et de la Voie Communale n°1
Considérant l'opportunité liée à la réfection de la Route Départementale n°9 par le Conseil Départemental pendant l'été 2017,
Considérant que la voie d'évitement ne permettrait pas une sécurisation suffisante,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- SE PRONONCE favorablement au projet de tourne à gauche
- S'INTERROGE de l'intérêt local avancé par le Conseil Départemental pour justifier un financement à part égale
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre contact avec le Conseil Départemental afin de fixer un accord financier plus en rapport avec les capacités financières de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à toutes décisions nécessaires relatives à cette affaire.

Résultat du vote : 12 voix pour et 1 contre

Questions diverses

Monsieur Christophe Caurier rend compte de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Laval Agglomération relative au transfert de compétence « enseignement artistique ». Ce transfert n'a une incidence financière que si la commune disposait de cette compétence. Cependant comme la commune de Châlons-du-Maine fait partie de Laval Agglomération, le transfert de cette compétence aura un coût au prorata du nombre d'habitants.

D'autre part, suite au transfert de la compétence assainissement à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017, certaines communes ont des difficultés financières du fait du transfert de leur trésorerie à Laval Agglomération. Un échelonnement du transfert de la trésorerie est possible moyennant le paiement d'intérêts. Laval Agglomération emprunte pour combler la trésorerie manquante des communes dans l'incapacité de transférer leur trésorerie. Ce transfert de compétence provoque un retard d'exécution des travaux d'entretien relatifs à l'assainissement sur la commune de Châlons-du-Maine. En effet, la commune devient un intermédiaire entre les entreprises intervenantes et Laval Agglomération, collectivité payeuse.

D'autre part, M. le maire informe du mauvais état des fenêtres de l'église. Un losange a été cassé et ne peut être changé dans l'état sans changer la fenêtre complète. Le projet de changement de quatre fenêtres de l'église s'élève à 5526 € HT. Une recherche sur les subventions éventuelles du patrimoine sera faite.

Rien ne restant à l'ordre du jour et plus aucune question soulevée, la séance est levée.

Compte rendu affiché le - 2 MAI 2017

Le secrétaire de séance,
Soizic Beaulieu



Le Maire,
Loïc Broussey

